

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Session du Comité consultatif public mixte n° 98-01

Les 22 et 23 janvier 1998

Compte rendu de discussion

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) a tenu une session ordinaire à Montréal, au Canada, les 22 et 23 janvier 1998.

Le présent compte rendu de discussion résume chaque point de l'ordre du jour, fait état des décisions prises par les membres du CCPM et des responsabilités en matière de suivi. On retrouve l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B et les avis au Conseil n^{os} 98-01 et 98-02 aux annexes C et D respectivement avec leurs documents d'accompagnement.

On peut se procurer le texte complet des discussions, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de son coordonnateur. On peut aussi consulter ces documents sur le site Web de la Commission, sous la rubrique consacrée au CCPM, à l'adresse <http://www.CCE.org>.

MOT DE BIENVENUE ET TOUR D'HORIZON DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, M^{me} Mary Simon, remercie les membres de leur présence et mentionne que cette session a été organisée immédiatement après une importante tempête de verglas qui a frappé Montréal. Elle exprime sa gratitude au Secrétariat de la CCE pour les efforts particuliers qu'il a déployés dans les circonstances afin que la présente session se déroule fructueusement.

M^{me} Simon, à sa première séance en 1998 en qualité de présidente, déclare qu'elle est déterminée à ce que le Comité formule des avis concrets et fondés au Conseil sur des questions prioritaires. À cette fin, avec la collaboration du Secrétariat, elle a rassemblé des documents afin de faciliter les travaux du Comité durant la présente séance.

Elle invite également les membres à trouver des moyens originaux de maximiser et d'élargir la participation du public et d'assurer la transparence. Elle se dit particulièrement désireuse de voir les petites communautés locales et les populations autochtones participer plus intensément.

Elle mentionne avoir reçu une lettre de démission de M. Exequiel Ezcurra Real De Azúa et avoir reçu un courriel de M^{me} María Cristina Castro et de MM. Guillermo Barroso, Ivan Restrepo, et John Wirth indiquant qu'ils ne pourraient assister à cette session. M. Jacques Gérin participera à la séance un peu plus tard au cours de la première journée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE DISCUSSION DE LA SESSION N° 97-05

Il est convenu de modifier le compte rendu de discussion en question afin d'indiquer la raison de l'absence de chaque membre visé.

Il est en outre décidé, au cours de la discussion, que si les membres n'indiquent pas clairement à la présidente, avant la tenue d'une session, le motif d'une absence par lettre ou par message électronique avec copie au Secrétariat, les comptes rendus de discussion mentionneront désormais que l'absence est injustifiée.

Le Conseil n'ayant pas encore ratifié les Règles de procédures du CCPM (à la suite de l'avis n° 97-04 que le Comité lui a adressé), il est convenu que la présidente évalue à sa discrétion la légitimité de chaque absence.

SUIVI : présidente du CCPM / Secrétariat

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET ANNUELS DE LA CCE POUR 1998

Le directeur exécutif, M. Víctor Lichtinger, souhaite la bienvenue à la nouvelle présidente et l'assure de l'entier soutien du Secrétariat. Il donne ensuite un aperçu du projet de Programme et de budget annuels pour 1998.

Il débute en déclarant que la Commission entamera un nouveau cycle si elle peut regrouper des questions et entreprendre un travail de fond. Le projet de Programme et de budget annuels pour 1998 illustre cet effort. Cependant, étant donné la complexité du thème intégrant l'environnement, l'économie et le commerce, le Secrétariat attend une décision des ministres avant de parachever le programme.

M. Lichtinger rend ensuite compte des projets envisagés en 1998. Son exposé est suivi de ceux du directeur et des gestionnaires de programme, ce qui donne aux membres du CCPM la possibilité d'échanger avec les membres du personnel de la CCE qui participent à la réalisation des projets. Les membres du Comité affirment que cet échange les aidera grandement à formuler leur avis au Conseil.

L'avis du CCPM au Conseil n° 98-01 reflète les décisions du Comité relativement aux priorités du Programme et du budget pour 1998. (Voir l'annexe C.)

PRIORITÉS DU CCPM**a) Plan d'action**

Une ébauche intitulée *Priorités du CCPM en 1998* fait l'objet d'une discussion et elle est approuvée. Les membres se disent d'accord avec la proposition de recourir aux diverses réunions tenues dans le cadre de chaque projet de la CCE pour mener des consultations plus efficaces sur des questions de fond. Les secteurs clés suivants donneront lieu à des avis au Conseil en 1998 :

1. L'environnement, l'économie et le commerce;

2. La conférence de Kyoto sur le changement climatique;
3. Les Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE;
4. Les critères d'équité;
5. Le Programme et le budget de la CCE pour 1999 et 2000;
6. Les études sur le mercure;
7. Le projet du Secrétariat concernant le Programme et le budget de la CCE pour 1999;
8. Les mouvements de polluants à l'échelle du continent;
9. Le transport.

Le CCPM a également constitué de nouveaux groupes de travail sur les questions suivantes : l'environnement, l'économie et le commerce; la santé humaine; la conférence de Kyoto sur le changement climatique; les études sur le mercure; les mouvements de polluants à l'échelle du continent; et le transport; afin de faciliter la mise en œuvre de ses priorités. (Voir l'annexe C.)

Des préoccupations étant exprimées quant à la modification des dates des sessions, les membres examinent le calendrier de ces sessions et fixent les dates ci-après. Ces dates et les lieux de réunion seront toutefois confirmés après l'adoption du Programme et du budget pour 1998.

- 6 au 8 mai 1998 à El Paso/Juárez;
- 24 au 26 juin 1998 à Mérida, Yucatán (parallèlement à la session annuelle du Conseil);
- 24 et 25 septembre 1998 à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest;
- 2 et 3 décembre 1998 à Washington, D.C.

Étant donné que le plan d'action du CCPM est étroitement lié à la réalisation du Programme de la CCE pour 1998, il est convenu que la présidente rencontrera les gestionnaires de programme afin de confirmer les dates, dans la mesure du possible.

En dernier lieu, les membres se disent soucieux du peu de cas que l'on fait du CCPM dans le rapport annuel de la CCE et conviennent de retenir ce fait lorsqu'ils formuleront l'avis au Conseil n° 98-03 sur le rapport annuel de la CCE pour 1997.

SUIVI : Parties / présidente du CCPM / Secrétariat

b) Budget

Il est convenu que l'avis du CCPM au Conseil reflète la décision d'augmenter le budget de fonctionnement pour le porter à 140 000 \$US et de réduire celui des séances publiques afin de l'établir à 90 000 \$US étant donné que les principales dépenses de ces séances seront comprises dans le budget de chaque projet. (Voir l'annexe C.)

ÉVALUATION DU FONDS NORD-AMÉRICAIN POUR LA COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (FNACE)

Après un exposé du personnel du FNACE, les membres du Comité disent soutenir pleinement le travail accompli jusqu'à présent.

Ils discutent du document intitulé *Évaluation provisoire du Fond nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)* et ils conviennent d'appuyer les recommandations qui y sont formulées.

Une discussion animée se produit sur la question de savoir s'il faut fournir une aide technique aux demandeurs et aux bénéficiaires de subvention. Les membres s'entendent pour que le personnel du FNACE leur donne des éléments d'information supplémentaires afin de parvenir à tirer des conclusions sur ce sujet.

L'avis du CCPM au Conseil n° 98-02 reflète les décisions du Comité relativement à l'évaluation du FNACE. (Voir l'annexe D.)

SUIVI : Parties / personnel du FNACE / membres du CCPM

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES DE LA CCE

M. Stephen Hazell, le consultant chargé d'élaborer ces lignes directrices, expose les objectifs, la méthode et l'échéancier des travaux entrepris à cette fin. Il explique que le Secrétariat a commandé ce travail afin de donner suite à une déclaration des ministres, à leur session d'octobre 1997, concernant l'amélioration du processus de consultation publique.

Les membres se disent inquiets du fait que cette tâche chevauche le mandat du CCPM et que sa portée soit grandement limitée par le montant qui lui est consacré. Les membres sont d'avis que ces lignes directrices doivent être empreintes de beaucoup de souplesse.

Il est convenu que les membres du Comité recevront l'ébauche du protocole d'entrevue afin de le commenter et qu'ils auront également la possibilité d'exprimer leur opinion au sujet de la dernière ébauche.

SUIVI : Secrétariat / membres du CCPM

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION VISÉES AUX ARTICLES 14 ET 15 DE L'ANACDE

Le CCPM attend encore la réponse du Conseil à ce sujet et le Groupe de travail sur les articles 14 et 15 se réunira dès que ce document parviendra au Comité.

Les membres se disant soucieux que le CCPM ait une incidence restreinte sur le document en question une fois qu'il aura atteint ce stade, ils conviennent que la présidente demande au Conseil qu'un membre du Groupe de travail assiste aux négociations.

SUIVI : présidente du CCPM / CCPM

Un représentant d'Environnement Canada informe les membres qu'une décision sera prise vers le 30 janvier 1998 quant à la nomination d'un nouveau membre canadien au sein du CCPM.

M. Mike Apsey déclare au Comité qu'il fera part au ministre de sa démission prochaine du *Council of Forest Industries*.

Il est à nouveau fait mention de la démission de M. Exequiel Ezcurra Real De Azúa.

SUIVI : Canada / Mexique

COMMENTAIRES DES OBSERVATEURS

Dans leurs commentaires les observateurs préconisent :

- de soutenir un projet concernant les normes des systèmes d'échappement des véhicules dans les trois pays;
- de faire des efforts pour que l'éducation environnementale soit également dispensée durant les dernières années d'étude;
- de rémunérer les membres du CCPM;
- de donner aux observateurs davantage de possibilités d'échanger avec les membres du CCPM, car le processus actuel sollicitant la participation aux sessions n'est pas convivial à leur égard;
- d'inviter le Canada à nommer un membre afin de combler le poste vacant au sein du Comité;
- d'adopter une approche de consultation publique souple et ouverte en recourant à tous les moyens voulus pour ce faire;
- d'améliorer l'image publique du CCPM en annonçant ses décisions importantes par voie de communiqué ou sur le site Web de la CCE.

Les membres sont informés que le Comité consultatif national (CCN) canadien se prononcera sous peu sur le projet de Programme et de budget annuels de la CCE. Les décisions prises par le CCPM au cours de la présente session aideront le CCN à réaliser cet examen, et ce dernier formulera une première opinion à ce sujet au cours de la session des représentants suppléants des 9 et 10 février 1998.

Une discussion a lieu sur la date à laquelle le compte rendu de discussion devrait être rendu public. Il est décidé d'afficher l'ébauche de ce compte rendu sur le site Web de la CCE dès qu'elle sera traduite en faisant mention du fait qu'elle n'a pas encore été approuvée par les membres. Il est également convenu de ne pas y annexer les avis au Conseil tant qu'ils ne sont pas approuvés.

SUIVI : Secrétariat

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les membres félicitent la nouvelle présidente pour la manière dont elle a dirigé cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures, le 23 janvier 1998.

Rédigé par Lorraine Brooke



**Commission de coopération environnementale
Session du Comité consultatif public mixte (CCPM) n° 98-01**

**Les 22 et 23 janvier 1998
Secrétariat de la CCE
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal, Québec
Tél : (514) 350-4300 • Téléc. : (514) 350-4314**

ORDRE DU JOUR

Jeudi, le 22 janvier 1998

- 9 h 00 à 12 h 00 Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente
- Adoption de l'ordre du jour provisoire
- Adoption du compte rendu de discussion de la session n° 97-05
- Projet de Programme et de budget annuels pour 1998
- a) Aperçu du Programme et du budget annuels, par Victor Lichtinger
 - b) Programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, par Sarah Richardson
 - c) Programme relatif à la biodiversité et aux écosystèmes, par Janine Ferretti
 - d) Programme de renforcement des capacités, par Janine Ferretti
 - e) Programme d'éducation environnementale, par Janine Ferretti
 - f) Programme de coopération en matière de transport à grande distance des polluants atmosphériques, par Janine Ferretti
 - g) Centre d'information sur la technologie et programme relatif aux registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord, par Lisa Nichols
 - h) Programme de gestion rationnelle des produits chimiques, par Andrew Hamilton
 - i) Programme de protection des écosystèmes marins et côtiers, par Martha Rosas
 - j) Programme relatif à la législation et à la coopération en matière d'application des lois, par Linda Duncan
 - k) Obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE, par Greg Block
 - l) Programme de sensibilisation du public, par Rachel Vincent
- 12 h 00 à 13 h 30 Déjeuner à l'atrium en compagnie des gestionnaires de programme de la CCE
- 13 h 30 à 17 h 00 Projet de Programme et de budget annuels pour 1998 (suite) : Élaboration de l'avis du CCPM au Conseil
- Évaluation du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) : Élaboration de l'avis du CCPM au Conseil
- 17 h 00 à 17 h 30 Commentaires des observateurs
- 17 h 30 Ajournement de la séance



**Commission de coopération environnementale
Session du Comité consultatif public mixte (CCPM) n° 98-01**

**Les 22 et 23 janvier 1998
Secrétariat de la CCE
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal, Québec
Tél : (514) 350-4300 • Téléc. : (514) 350-4314**

ORDRE DU JOUR

Vendredi, le 23 janvier 1998

- 9 h 00 à 12 h 00 Adoption des avis du CCPM au Conseil
a) Projet de Programme et de budget annuels pour 1998
b) Évaluation du FNACE
- Priorités du CCPM
a) Plan d'action
b) Budget pour 1998
- 12 h 00 à 13 h 30 Déjeuner à l'atrium de la CEC
- 13 h 30 à 15 h 30 Lignes directrices relatives aux consultations publiques de la CCE : Échange d'idées en compagnie de M. Stephen Hazell, consultant
- Suivi de questions concernant le CCPM
a) Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
b) Nouveaux membres au sein du CCPM
- Autres questions
- 15 h 30 à 16 h 00 Commentaires des observateurs
- 16 h 00 Levée de la séance



Commission de Coopération Environnementale
Réunion n° 98-01 du Comité consultatif public mixte
Liste des participants

Membres du CCPM:

Canada

Mike Apsey
Michael Cloghesy
Jacques Gérin
Mary Simon (Présidente)

Mexique

Jorge Bustamante

États Unis

Peter Berle
Jonatan Plaut
Jean Richardson

Observers

Alain Aubertin	Université de Montréal
Alain-Michel Barcelo	Université de Montréal
Michèle Bertrand	<i>Montreal International</i>
Lorraine Brooke	Consultante
Thomas (Tom) Burnett	<i>Inco Limited</i>
Rita Cerutti	<i>Environment Canada</i>
Lucie Desforges	Association canadienne des pâtes et papiers
Luis Ernesto González	Ambassade mexicaine en Ottawa
Steven Hazell	<i>Marbek Resource Consultants</i>
Harold Pickering	<i>Legwork International</i>
Chris M. Rosene	Consultant
Dana Silk	<i>Canadian Environmental Network</i>
Don Wedge	<i>Stop Environment Group</i>
Ray Rivers	<i>Environment Canada</i>

CEC Secretariat Staff Members:

Janice Astbury
Greg Block
Michael E. Cloghesy
Rosa María Dueñas
Linda Duncan
María de la Luz García
Andrew Hamilton

Víctor Lichtinger
Lisa Nichols
Manon Pepin
Sarah Richardson
Martha Rosas
Marcos Silva
Rachel Vincent

AVIS AU CONSEIL N° 98-01

Objet : Projet de programme et de budget annuels de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 1998

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) :

DONNANT SUITE à la demande du Conseil, a examiné le projet de Programme et de budget annuels de la CCE pour 1998 au cours de sa session des 22 et 23 janvier 1998;

NOTANT les efforts déployés par le Secrétariat en vue : 1) de faire progresser chaque projet en obtenant des résultats concrets; 2) de se concentrer sur le mandat de la CCE; 3) d'établir des liens entre les projets à mesure qu'ils donnent des résultats;

DÉCIDE, dans le cadre du présent avis, de formuler les suggestions qui suivent au Conseil en ce qui concerne le projet de Programme et de budget annuels de la CCE pour 1998 :

Le CCPM :

Note avec satisfaction les progrès accomplis en vue d'élaborer un programme mieux orienté et davantage axé sur les résultats et recommande que :

- les projets soient bilatéraux ou trilatéraux et que les intervenants puissent clairement suivre leur déroulement et constater leurs résultats;
- la CCE mette en évidence les répercussions sur la santé humaine, et particulièrement sur les populations autochtones, lorsqu'elle mettra en œuvre le Programme de 1998;
- la CCE donne suite aux résolutions adoptées dans le cadre de la Conférence de Kyoto sur le changement climatique;
- les Parties s'engagent à verser la contribution convenue à l'origine, à savoir un montant annuel de cinq millions de dollars américains chacune, et que ces contributions servent aussi à financer le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

En ce qui concerne les priorités en 1998, le CCPM formule les recommandations suivantes :

- assurer le financement nécessaire à l'établissement d'un rapport visé à l'article 13, à un premier examen de toutes les communications reçues en vertu de l'article 14 et à la constitution éventuelle de deux dossiers factuels relatifs à autant de communications sur les questions d'application visées à l'article 14;
- mentionner clairement, dans l'introduction du Programme annuel, les projets prioritaires en cours (p. ex., les projets relatifs à des questions transfrontalières liées à l'eau et à l'air, les projets de mise en œuvre conjointe) et en dresser la liste dans la section intitulée « Coup d'œil sur le Programme annuel »;
- apporter un important soutien aux négociations entre les Parties sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET) et veiller à ce que les processus d'évaluation et de règlement des différends soient transparents et assurent une large participation des intervenants;
- accorder la priorité au programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, en soutenant la phase III du projet 98.01.01, intitulé « Répercussions environnementales de l'ALÉNA », et en entreprenant parallèlement un groupe de projets pluriannuels hautement prioritaires visant à mettre en œuvre ce programme, lequel consiste :
 - a) à entreprendre une activité destinée à favoriser la mise en œuvre conjointe à la suite de la Conférence de Kyoto sur le changement climatique;
 - b) à renforcer la coopération et l'échange d'information sur les programmes relatifs aux émissions de gaz d'échappement;
 - c) à contribuer à la réalisation d'une agriculture biologique durable et avant-gardiste;
- dans le cadre du projet 98.03.01, intitulé « Gestion rationnelle des produits chimiques », continuer de tenir compte, dans la mise en œuvre des Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA), de l'opinion des organisations non gouvernementales (ONG) quant à la sélection d'autres substances pouvant faire l'objet de mesures;
- faire en sorte que, dans le cadre du projet 98.03.03, intitulé « Registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord », on distingue les données sur les sources non ponctuelles et leurs inventaires des données sur les sources ponctuelles et leurs inventaires. On devrait en outre s'efforcer de mieux rendre compte des progrès et des changements dans ce domaine d'année en année;
- appuyer fortement l'éducation environnementale. (Toutefois, en ce qui concerne le projet 98.04.03, intitulé « Éducation environnementale », il faudra mettre tout en œuvre pour relever les activités en cours ayant des objectifs similaires et établir des liens avec elles afin d'éviter le chevauchement et la répétition des efforts, particulièrement dans le domaine de

l'élaboration des programmes d'études. Il faut par ailleurs envisager de définir le développement durable en termes aussi larges que globaux, en étant sensibles à la diversité culturelle, plus précisément à celle des peuples autochtones et des petites collectivités);

- encourager, dans une optique de financement minimal, les projets relatifs à la coopération en matière d'application des lois (98.05.01 à 98.05.05) qui sont axés sur la coopération ou sur des secteurs ayant une incidence sur deux ou trois pays;
- faire en sorte que les méthodes et la vitesse de compilation et de distribution du rapport annuel détaillé sur les obligations en matière d'application des lois fassent tiennent compte du processus de consultation et du principe de transparence;
- continuer à soutenir les activités qui facilitent la gestion efficace et écologique des déchets dangereux (98.05.03).

En ce qui concerne le budget, le CCPM recommande :

- d'augmenter le montant de la rubrique budgétaire n° 3.5, intitulée « Budget de fonctionnement du CCPM », pour le porter à 140 000 \$US, afin de réaliser les priorités de 1998 (voir annexe);
- de réduire le montant de la rubrique n° 3.6, intitulée « Séances publiques » afin de l'établir à 90 000 \$US, somme que le CCPM juge suffisante pour exécuter le plan en matière de consultation publique.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM,

le 23 janvier 1998

Annexes : Priorités et budget du CCPM pour 1998.

PRIORITÉS DU CCPM EN 1998

DATE ET LIEU	PRIORITÉS FIXÉES EN DÉCEMBRE 1997	ACTIVITÉS PROJÉTÉES
Les 22 et 23 janvier à Montréal, Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de Programme et de budget de la CCE pour 1998 : ⇒ Groupe de travail du CCPM : M.C. Castro, M. Simon et J. Wirth • Évaluation de l'ANACDE : ⇒ Groupe de travail du CCPM : P. Berle, J. Bustamante et M. Simon 	<ul style="list-style-type: none"> • Session ordinaire du CCPM n° 98-01 : ⇒ Avis n° 98-01 : Programme et budget de la CCE pour 1998 ⇒ Avis n° 98-02 : Évaluation du FNACE
En mars 1998, par courriel	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de la CCE pour 1997 : ⇒ Groupe de travail du CCPM : M. Apsey, J. Bustamante et J. Wirth 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis n° 98-03 : Ébauche du rapport annuel de la CCE pour 1997
[Les 6, 7 et 8 mai 1998 à El Paso/Juarez.] (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement et commerce : ⇒ Groupe de travail du CCPM : M. C. Castro, M. Cloghesy et J. Plaut • Santé humaine : ⇒ Groupe de travail du CCPM : I. Restrepo, J. Richardson et M. Simon ⇒ Avis au Conseil visant à s'assurer que tous les secteurs de programme de la CCE tiennent compte de la santé humaine (Groupe de travail du CCPM : J. Richardson, un membre américain et un membre canadien) • Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE : ⇒ Groupe de travail du CCPM : P. Berle, M.C. Castro et M. Cloghesy • Conférence de Kyoto sur le changement climatique : ⇒ Groupe de travail du CCPM : P. Berle, J. Bustamante et J. Gérin ⇒ Avis au Conseil sur la manière de se conformer aux décisions prises dans le cadre de la Conférence de Kyoto sur le changement climatique qui s'est tenue en décembre 1997 • Critères d'équité : ⇒ Avis au Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du CCPM à la séance publique organisée dans le cadre du projet relatif aux répercussions de l'ALÉNA (*) • Session ordinaire du CCPM n° 98-02 : ⇒ Avis n° 98-04 : Environnement, économie et commerce ⇒ Avis n° 98-05 : Conférence de Kyoto sur le changement climatique ⇒ Avis n° 98-06 : Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE ⇒ Avis n° 98-07 : Critères d'équité

PRIORITÉS DU CCPM EN 1998

DATE ET LIEU	PRIORITÉS FIXÉES EN DÉCEMBRE 1997	ACTIVITÉS PROJÉTÉES
<p>Les [24, 25 et 26] juin 1998 à Mérida, Yucatán, parallèlement à la session annuelle du Conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme et budget de la CCE pour 1999 et 2000 : ⇒ Groupe de travail du CCPM : M.C. Castro, J. Gérin et J. Plaut Nota : CCE offrira une aide financière aux participants admissibles inscrits à cette séance publique afin de couvrir leurs frais de déplacement. Cette aide financière permettra d'assurer une large représentation des intérêts nord-américains à cette séance. Il faudra prêter une attention particulière aux organisations populaires et aux collectivités locales, en accordant une plus grande importance aux collectivités autochtones. (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du CCPM à la séance publique ainsi qu'aux ateliers sur les cinq secteurs de programme de la CCE (*) : I. L'environnement, l'économie et le commerce II. La biodiversité et les écosystèmes III. Les polluants et la santé IV. Le renforcement des capacités et l'éducation V. La législation et l'application des lois • Réunion des membres du Conseil et du CCPM : ⇒ Rapport sur les résultats des ateliers relatifs aux programmes de la CCE ⇒ Rapport sur les mesures et les activités courantes du CCPM. • Session ordinaire du CCPM n° 98-03 : ⇒ Avis n° 98-08 : Programme et budget de la CCE pour 1999 et 2000
<p>[Les 24 et 25 septembre 1998 à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest] (*)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Études sur le mercure : ⇒ Groupe de travail du CCPM : J. Richardson, un membre américain et un membre canadien. • Plan d'action stratégique à long terme du CCPM : ⇒ Groupe de travail du CCPM : à constituer 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du CCPM à l'atelier organisé par le Groupe d'étude sur le mercure dans le cadre du projet relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques (*) • Session ordinaire du CCPM n° 98-04 : ⇒ Avis n° 98-09 : Étude sur le mercure ⇒ Avis n° 98-10 : Programme et budget pour 1999 présenté par le Secrétariat ⇒ Préparation du plan d'action du CCPM pour 1999 et 2000
<p>[Les 2 et 3 décembre 1998 à Washington, D.C] (*)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mouvement des polluants à l'échelle du continent : ⇒ Groupe de travail du CCPM : J. Richardson, un membre américain et un membre canadien • Transport : ⇒ Groupe de travail du CCPM : M. Cloghesy, J. Wirth et un membre mexicain 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du CCPM à l'atelier trinational sur les questions atmosphériques, ainsi qu'à la production du compte rendu officiel des débats, dans le cadre du projet de coopération en matière de transport à grande distance des polluants atmosphériques en Amérique du Nord (*) • Session ordinaire du CCPM n° 98-05 : ⇒ Avis n° 98-11 : Mouvements des polluants à l'échelle du continent ⇒ Avis n° 98-12 : Transport

PRIORITÉS DU CCPM EN 1998

DATE ET LIEU	PRIORITÉS FIXÉES EN DÉCEMBRE 1997	ACTIVITÉS PROJETÉES
<p>Activités internes du CCPM en 1998</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du public : <p>Nota : Il faudra prêter une attention particulière aux organisations populaires et aux collectivités locales, en accordant une plus grande importance aux collectivités autochtones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séances publiques sur les projets de la CCE • Session annuelle du Conseil au mois de juin • Cinq sessions ordinaires du CCPM
	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des avis et des comptes rendus de discussion du CCPM à la collectivité nord-américaine • Entretien des liens avec les Comités consultatifs nationaux (CCN) et les Comités consultatifs gouvernementaux (CCG). Leur faire connaître les activités du CCPM et les inviter à assister aux sessions ordinaires • Invitation de la collectivité nord-américaine aux sessions ordinaires du CCPM. Attention particulière à porter aux organisations populaires et aux collectivités locales, et plus particulièrement aux collectivités autochtones

* La réalisation du projet dépend de l'acceptation du Programme et du budget proposés pour 1998.

Projet de budget de fonctionnement du CCPM pour 1998

Ces prévisions budgétaires ne tiennent pas compte des dépenses engagées dans le cadre de mandats particuliers confiés au CCPM par le Conseil

Description	Projet pour 1998 (\$US)
Déplacements et hébergement / Services de traduction (y compris les repas et les indemnités journalières)	89 000
Session ordinaire n° 98-01 : les 22 et 23 janvier, à Montréal, Québec	10 000
Session ordinaire n° 98-02 : [6 et 7 mai, à El Paso/Juárez] (*)	20 000
Session ordinaire n° 98-03 : [24, 25 et 26] juin à Mérida, Yucatán]	20 000
Session ordinaire n° 98-04 : [24 et 25 septembre, à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest] (*)	20 000
Session ordinaire n° 98-05 : [2 et décembre, à Washington, D.C.] (*)	17 000
Présidence : Réunions diverses	2 000
Interprétation et matériel / Services de traduction généraux	24 000
Cinq sessions ordinaires (à l'exclusion de la session du CCPM tenue parallèlement à la session annuelle du Conseil)	20 000
Services de traduction	4 000
Services professionnels	24 000
Consultant	0
Aide technique à la présidence	24 000
Services de messageries / Fournitures de bureau	1 500
Services de messageries	1 000
Fournitures de bureau	500
Accueil	500
Divers	1 000
TOTAL	140 000

NOTE : Le budget de fonctionnement du CCPM pour 1997 que le Conseil a approuvé s'élevait à 100 000 \$US.

(*) Date et lieu à confirmer en fonction du Programme et du budget proposés pour 1998.



AVIS AU CONSEIL N° 98-02

Objet : Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) :

RECONNAISSANT le rôle important que joue le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) en créant, au sein du public, un groupe de personnes intéressées aux questions qui sont au cœur de la mission de la CCE;

FÉLICITANT le personnel du FNACE pour l'excellent travail qu'il a accompli en termes d'administration du fonds;

ENVISAGEANT d'exercer une fonction de coordination permanente relativement à l'évolution et au développement du FNACE, et prévoyant reconstituer un groupe de travail à cette fin;

AYANT EXAMINÉ l'évaluation provisoire du FNACE et souscrivant à ses recommandations et conclusions;

DÉCIDE, dans le cadre du présent avis, de suggérer au Conseil d'accepter ladite évaluation et ses recommandations, et de l'inviter à porter une attention particulière aux points suivants :

- a) la question du renouvellement des subventions;
- b) la durée du mandat et la rotation des membres du comité de sélection;
- c) la fourniture d'une assistance technique aux demandeurs et aux bénéficiaires de subventions;
- d) l'intégration des employés du FNACE au personnel de la CCE.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM,

le 23 janvier 1998.

Annexe : Évaluation provisoire du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

SAL Consulting

Sheila A. Leahy, directrice
508, Ravine Avenue
Lake Bluff, Illinois 60044
États-Unis

Téléphone : (847) 735-1616
Télécopieur : (847) 735-1681
Courrier électronique : leahy@cedar.cic.net

**ÉVALUATION PROVISOIRE DU
FONDS NORD-AMÉRICAIN POUR LA
COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
(FNACE)**

Préparée par :

SAL Consulting

Enquêteurs principaux :
Jasmin Aguilar (Mexique) et
Sheila Leahy (États-Unis)

15 décembre 1997

Contenu du rapport

Introduction
Résumé
Méthodologie employée
Conclusion

Introduction

En septembre 1997, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) s'est vu demander de participer à une évaluation provisoire du travail qu'il réalise, dans le but de :

- permettre au personnel du Fonds, aux membres du Comité de sélection, aux responsables de la Commission de coopération environnementale (CCE) et aux membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) de connaître l'incidence du FNACE et son fonctionnement;
- mettre en relief les moyens que le FNACE pourrait employer pour améliorer son fonctionnement et avoir plus d'impact, sur la base des résultats de l'évaluation;
- jeter les bases d'une évaluation globale du FNACE, si le besoin se présente.

Le personnel du FNACE devait présenter les résultats d'un rapport provisoire à la fin décembre 1997.

Les services de SAL Consulting ont été retenus pour réaliser la partie de l'évaluation qui consistait à recueillir les observations et les idées des principales parties prenantes du FNACE, c'est-à-dire le Comité de sélection du Fonds, les membres du CCPM, le personnel du Fonds, les effectifs de la CCE et les organisations qui ont déposé des demandes de subventions. Le personnel de SAL Consulting au Mexique et aux États-Unis a pu recueillir de précieuses données sur le FNACE au moyen d'entrevues téléphoniques ou par le biais d'Internet. Les consultants ont ainsi sondé 15 organisations qui avaient sollicité des fonds, trois membres du CCPM, deux employés de la CCE, une personne employée au Fonds, ainsi que les six membres du Comité de sélection. Les résultats de ces entrevues sont reproduits dans le résumé du présent rapport.

Résumé : résultats et recommandations

Cette section présente un résumé des renseignements recueillis à partir des entrevues effectuées auprès du personnel de la CCE et du FNACE, des membres du CCPM, des membres du Comité de sélection du Fonds et des demandeurs de subventions. Elle renferme des recommandations extraites de ces entrevues et visant à améliorer le fonctionnement du FNACE et lui permettre d'avoir un plus grand impact. Les recommandations renferment aussi quelques suggestions pour une évaluation plus détaillée du Fonds à l'avenir, si le besoin se faisait sentir.

Dans la première partie, nous offrons un résumé des points de vue exprimés par les effectifs de la CCE, le personnel du FNACE, les membres du CCPM et les membres du Comité de sélection du Fonds. La deuxième partie présente les réflexions que les demandeurs de subventions ont formulées au sujet du Fonds et de la procédure de demande de subventions.

Première partie

(point de vue des membres du CCPM, des effectifs de la CCE, du personnel du FNACE et des membres du Comité de sélection)

Personnel du FNACE

Résultats

- Tous les répondants ont attribué une cote très élevée au personnel du Fonds;
- les caractéristiques recherchées chez le personnel (par ex., capacité de travailler dans les trois langues, sens du leadership et compétences en matière d'octroi de subventions) sont un facteur important du succès du Fonds;
- deux personnes suffisent à l'heure actuelle compte tenu du montant du budget du Fonds et des tâches qu'elles doivent accomplir;
- il y a consensus chez les répondants pour dire que la constitution de réseaux avec d'autres bailleurs de fonds et l'assistance technique sont des tâches appropriées et des facteurs décisifs, cependant...
- si le personnel du Fonds doit consacrer plus de temps au réseautage ou à offrir de l'aide aux demandeurs, ses effectifs s'en ressentiraient et la qualité de leur travail risque d'en pâtir; si le personnel doit exécuter des tâches supplémentaires, il faudrait songer à augmenter le nombre de personnes travaillant au Fonds.

Recommandations

- Les qualités exceptionnelles que l'on recherche chez les employés du Fonds devraient figurer dans la description des postes à combler;
- le niveau des effectifs du Fonds devrait demeurer inchangé, sauf si le personnel est appelé à exécuter d'autres tâches.

Comité de sélection

Résultats

- Les membres du Comité de sélection sont ravis de l'expérience qu'ils ont vécue. Ils disent apprécier l'atmosphère de travail collégial et le fait d'être placé devant une riche gamme de projets intéressants; ils sentent en outre qu'ils participent à l'effort visant à améliorer la situation au niveau local;
- la durée du mandat n'est pas clairement définie; il devrait y avoir une limite formelle à la durée du mandat pour assurer le renouvellement des membres du Comité de sélection;
- la composition actuelle du comité est appropriée; la durée du mandat n'est pas inférieure à deux ans et ne dépasse pas trois ans; il faudrait étaler le roulement des membres désignés par chaque pays afin d'assurer une certaine cohérence; l'opinion est divisée en ce qui a trait au fait qu'une personne soit désignée pour un deuxième mandat; les membres du Comité de sélection sont d'avis qu'un membre du CCPM devrait siéger au comité;
- les effectifs de la CCE, le personnel du FNACE, les membres du CCPM et les membres du Comité de sélection ont énoncé une série de compétences idéales que devrait posséder un membre de cet organe, notamment: habitude de traiter avec les organisations non gouvernementales (ONG), connaissance des questions environnementales, capacité de saisir des enjeux continentaux et compréhension de la portée de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

- la plupart des répondants ont souligné l'importance d'une procédure d'examen et de sélection indépendante; il y avait consensus pour dire que la CCE et le CCPM devraient élaborer des lignes directrices générales dans ce domaine.

Recommandations

- Adopter formellement une durée pour le mandat des membres (minimum de deux ans, maximum de trois ans), étaler le renouvellement des membres pour assurer la cohérence, résoudre la question de la désignation des membres pour un deuxième mandat;
- dresser une liste des aptitudes idéales des membres du Comité de sélection et l'intégrer dans le mandat des membres afin d'orienter les ministres dans le choix des personnes qu'ils désignent; il faudrait aussi recommander qu'un membre du CCPM siège au comité.

Les demandes de propositions, les demandes de financement et la procédure de sélection

Résultats

Les demandes de propositions de projets

- La plupart des répondants ont convenu qu'il était difficile de déterminer si la distribution des demandes de propositions était suffisante, mais l'on peut présumer que la diffusion est satisfaisante compte tenu du nombre important et de la diversité des propositions reçues;
- même s'il y avait consensus pour dire que le Fonds pourrait cibler les demandes de propositions dans certains domaines (des zones géographiques, ou par types d'enjeux) où il y a peu de propositions, presque tous les répondants étaient d'avis qu'il ne fallait pas encourager les organisations à présenter davantage de propositions étant donné le nombre élevé de demandes qui sont rejetées à l'heure actuelle;
- tous les répondants étaient d'avis que la demande de propositions était assez claire et bien définie.

Les demandes de financement

- À l'exception ce qui s'est produit pendant le premier cycle d'octroi de subventions, les répondants ont dit que le temps alloué pour préparer une proposition préliminaire et une proposition détaillée était suffisant;
- les répondants estiment que la procédure en deux étapes (proposition préliminaire et proposition détaillée) est appropriée et la trouvent très utile.

La sélection

- La plupart des répondants ont déclaré qu'ils considéraient que la procédure d'examen des propositions était rationnelle; la documentation soumise par le personnel du Fonds aux membres du Comité de sélection est bien préparée, mais certains membres se plaignent de ne pas toujours avoir le temps d'assimiler tous les documents (plus particulièrement à l'étape de la proposition préalable);
- les membres du comité font preuve d'un sain respect devant le jugement que peut porter un autre membre au sujet d'un projet proposé par une organisation du pays qui l'a désigné;
- les membres du Comité de sélection parviennent en général à un consensus au sujet d'une proposition, à l'issue d'un débat soutenu qui porte la plupart du temps sur la capacité des demandeurs ou sur la question de savoir si la proposition servira vraiment la collectivité;
- certains membres du comité sont d'avis que la procédure de sélection dans le cas des demandes de fonds d'urgence manque de rigueur et qu'elle devrait être améliorée.

Recommandations

Les demandes de proposition

- Le Fonds devrait examiner soigneusement les lacunes évidentes quant au nombre de propositions par zone géographique ou par types d'enjeux, afin de déterminer s'il est nécessaire et/ou approprié de cibler les demandes de propositions.

La procédure de sélection

- Étant donné que les membres du Comité de sélection ont un emploi du temps très chargé, le personnel du FNACE devrait tenter de leur offrir l'information suffisante et nécessaire sur les demandeurs pour les encourager à réfléchir attentivement à chacune des propositions reçues;
- dans le cadre d'une future évaluation d'ensemble, le Fonds devrait inclure un volet sur l'uniformité des politiques de sélection des demandes des fonds d'urgence.

Les liens entre le FNACE, le CCPM et la CCE

Résultats

- Plusieurs organisations ayant sollicité des fonds au FNACE connaissent peu la CCE, voire pas du tout; plusieurs sont d'avis que le Fonds devrait faire connaître la Commission et que celle-ci en retour devrait promouvoir le Fonds;
- il y avait consensus au sein des répondants pour dire que le FNACE est un puissant véhicule qui permet de toucher le grand public et de favoriser la constitution de groupes d'intérêt autour d'enjeux clés liés au commerce et à l'environnement; beaucoup pensent aussi que le Fonds est le « visage public » de la CCE; cependant, l'opinion prévaut que la CCE n'utilise pas le potentiel du FNACE pour toucher le public et l'éduquer;
- certains répondants pensent que le FNACE a des affinités naturelles avec le CCPM car tous deux ont une interaction avec le public, mais certains sont d'avis que le FNACE est mieux à même de toucher le grand public et les organisations qui sont vraiment à la base (par ex., le CCPM attire souvent les mêmes personnes à ses réunions publiques, alors que le FNACE interagit avec une audience toujours plus vaste);
- les répondants ont convenu qu'il y a des tensions de base entre la CCE et le FNACE, en partie causées par le fait que le budget du Fonds provient du budget annuel de fonctionnement de la Commission, ce qui oblige cette dernière à opérer des compressions de ses programmes;
- plusieurs personnes sont d'avis que le FNACE est placé dans une position précaire; pour preuve, les fonds qui lui sont alloués chaque année sont remis en question et il doit constamment justifier sa raison d'être;
- plusieurs répondants ont affirmé que le FNACE devrait être financé par d'autres sources (par ex., par les ministres, directement), mais ils font tout de suite remarquer qu'il est peu probable que ces stratégies de financement puissent être mises en oeuvre;
- les opinions des répondants divergent grandement sur la question de la chaîne de responsabilité au sein du Fonds; cependant, presque tous préfèrent une définition plutôt vague, car elle permet une plus grande souplesse; il y a un fort consensus pour dire qu'il ne faudrait rien faire qui risque de compromettre l'indépendance du Comité de sélection;
- le personnel du FNACE collabore avec le personnel de la CCE chargé des programmes dans le but de renforcer l'échange d'information, mais le personnel de la CCE a eu du mal à trouver le temps voulu pour tirer parti de ces rapports; le personnel du Fonds a reçu un solide soutien de la Commission en matière d'informatique et de comptabilité, ce qui n'a pas toujours été le cas pour d'autres formes de soutien administratif.

- il y avait consensus parmi les répondants pour dire qu'un flux d'information et de connaissances soutenu et régulier entre le personnel du FNACE et les effectifs de la CCE devrait profiter aux deux organes.

Recommandations

- L'évaluation provisoire du FNACE devrait servir à lancer un dialogue ouvert avec la CCE au sujet des tensions réelles ou perçues dans un effort d'améliorer le flux d'information et le soutien réciproque;
- il faudrait entreprendre un examen minutieux des capacités de diffusion et de mobilisation du Fonds, qu'il agisse seul ou avec d'autres organes de la CCE, afin de permettre à la Commission d'utiliser pleinement le potentiel offert par le Fonds;
- il faudrait réexaminer les contrats d'embauche du personnel du Fonds pour déterminer s'il ne conviendrait pas plutôt que ces personnes fassent partie des effectifs de la CCE;
- le FNACE devrait étudier la possibilité d'inviter le personnel de la CCE et/ou les représentants suppléants à visiter les sites des projets pour apprécier le travail réalisé par les organismes ayant reçu des fonds.

Les priorités et les politiques d'octroi des subventions du FNACE et leur évaluation

Résultats

Priorités et politiques en matière d'octroi des subventions

- Un groupe important de répondants est d'avis que les priorités du FNACE en matière de d'octroi de subventions devraient être étroitement liées aux priorités de la CCE, alors qu'un autre groupe non moins nombreux est d'avis que les ressources du Fonds ne devraient pas servir à financer les priorités de la CCE; quoi qu'il en soit, tous ont convenu que le FNACE ne devrait pas se montrer trop ambitieux compte tenu de ses ressources limitées;
- les répondants ont dit que la question de l'octroi de financement à un projet ayant déjà reçu des subventions restait à résoudre;
- presque tous les répondants étaient d'avis que beaucoup de temps et d'énergie avaient été consacrés à l'élaboration des lignes directrices actuellement en vigueur et que tout changement, s'il s'avérait nécessaire, devrait être minime;
- les effectifs de la CCE, le personnel du FNACE, les membres du CCPM et les membres du Comité de sélection ont indiqué le type de projets qu'ils aimeraient financer à l'avenir, en soulignant l'importance du développement durable; ils veulent des projets ancrés dans la collectivité qui comptent avec la participation des peuples autochtones, qui sont exécutés à l'échelle binationale ou dans les trois pays, qui font appel à des innovations, qui établissent un lien entre commerce et environnement, et qui servent à promouvoir des écoproduits; la diffusion d'idées novatrices devrait également faire partie des priorités du FNACE;
- des répondants ont dit qu'il faudrait élaborer un calendrier officiel pour l'évaluation du Fonds, en faisant remarquer qu'il devait fréquemment justifier son utilité ou son impact.

Évaluation/indicateurs de succès

- La plupart des répondants ont suggéré que le Fonds prenne contact avec d'autres bailleurs de fonds (comme Mott, Pew, Bronfman) pour qu'ils aident le FNACE à recueillir des données sur des indicateurs de réussite;
- d'autres personnes ont proposé que le FNACE se mette en rapport avec des organismes gouvernementaux ou des ONG (telles Sustainable Seattle et le CRDI) qui ont déjà élaboré de tels indicateurs;

- certaines personnes ont fait remarquer que la CCE et d'autres organismes (par ex., The Nature Conservancy, The National Wildlife Federation) ont réalisé de nombreuses études et dressé des cartes sur la situation de l'environnement en Amérique du Nord; le FNACE devrait réunir ce matériel pour créer des données de base à jour sur la région.

Recommandations

- Après examen du point de vue exprimé par les répondants (voir la deuxième partie), le FNACE devrait établir et confirmer une politique relative au financement d'un projet qui a déjà reçu des subventions, et faire connaître sa position dans les publications à venir;
- dans le cadre d'une évaluation globale, le Fonds devrait étudier des suggestions ayant trait à ses priorités en matière d'octroi de subventions, en ayant présent à l'esprit que la plupart des personnes interviewées se disent satisfaites des lignes directrices actuellement en vigueur (voir, dans la deuxième partie, le point de vue des demandeurs de fonds à ce sujet);
- une évaluation d'ensemble devrait contenir une proposition visant les cycles d'évaluation formelle du Fonds, ainsi que le budget nécessaire;
- il faudrait examiner, dans le cadre d'une évaluation plus poussée, les sources d'information proposées en matière d'indicateurs et de techniques d'évaluation (voir les idées mises de l'avant par les demandeurs de subventions dans la deuxième partie).

DEUXIÈME PARTIE

(point de vue des demandeurs de fonds)

Personnel du FNACE

Résultats

- Presque tous ceux qui ont eu à traiter avec le Fonds ont trouvé que le personnel était très serviable;
- les représentants de plusieurs groupes mexicains ont déclaré qu'il leur était parfois difficile de se mettre en contact avec le personnel du Fonds en raison des décalages horaires et de la qualité du service téléphonique dans certaines régions du Mexique;
- les petites associations qui n'avaient pas d'expérience en matière de levée de fonds ont eu besoin d'aide; le personnel du Fonds leur a fourni cette aide et les a rassurés; les représentants de ces organisations encouragent le FNACE à maintenir cette tradition d'assistance;
- les demandeurs ont trouvé que le personnel savait se montrer très patient et qu'il comprenait les défis auxquels les associations doivent faire face au moment de monter un projet à l'échelle binationale ou dans les trois pays;
- plusieurs demandeurs de fonds n'ont eu que peu de contact verbal avec le personnel du FNACE (et parfois pas du tout), y compris ceux qui ont reçu des subventions; la communication verbale est surtout réservée à ceux qui en manifestent le besoin; il y a beaucoup d'échanges par écrit entre les demandeurs et le personnel du Fonds, par la poste, par courrier électronique, ou encore sous la forme de rapports d'étape;

Recommandations

- Dans le cadre d'une évaluation globale, il faudrait se pencher sur l'assistance technique que le personnel du Fonds offre aux demandeurs afin d'établir un niveau approprié d'assistance qui répondrait aux besoins des demandeurs sans pour autant empêcher le personnel d'accomplir l'ensemble de ses tâches;

- sur une note similaire, l'évaluation globale devrait permettre d'examiner l'interaction entre le personnel et les organismes à qui le Fonds a octroyé des subventions afin d'établir un degré souhaitable d'interaction qui permettrait au personnel de faire un suivi.

Les demandes de proposition, les demandes de subvention et la procédure de sélection et de refus des propositions

Résultats

Les demandes de proposition

- Le bouche à oreille semble être l'un des moyens les plus efficaces de diffusion des demandes de propositions préliminaires; les universités et les organismes gouvernementaux ou parapublics se sont avérés un canal très efficace de diffusion des demandes aux organisations communautaires;
- Les demandes de subventions
- La plupart des personnes interviewées étaient d'avis que le formulaire de demande de propositions préliminaires était assez clair et plus direct que la plupart des formulaires, à l'exception notable de plusieurs petites organisations mexicaines dont les représentants ont dit avoir eu du mal à comprendre le formulaire;
- exception faite de ce qui s'est produit pendant le premier cycle d'octroi de subventions, la plupart des répondants ont dit avoir disposé d'assez de temps pour préparer et la proposition préliminaire et la proposition détaillée;
- les demandeurs de fonds disent apprécier la procédure en deux étapes (proposition préliminaire et proposition détaillée).

Sélection/rejet

- À l'exception des représentants de quelques groupes mexicains, la plupart des répondants ont déclaré que les raisons données par le personnel du Fonds pour justifier le rejet de leur demande étaient compréhensibles et bien expliquées;
- les représentants de certaines organisations mexicaines n'étaient pas d'accord avec les motifs donnés pour justifier le refus de leur demande et ils étaient d'avis que le raisonnement derrière la décision n'était pas logique;
- presque tous les demandeurs dont la proposition a été rejetée avaient l'intention de déposer une autre demande (ou ils en avaient déjà présenté une).

Recommandations

- Une évaluation d'ensemble devrait se pencher sur le problème d'interprétation de la demande de propositions préliminaires et des lignes directrices dont on fait état les demandeurs mexicains. Il faudrait aussi examiner leur difficulté à comprendre les motifs du rejet de leurs demandes afin d'éviter que des organisations aient l'impression que leurs propositions n'ont pas fait l'objet d'un examen équitable.

Les priorités et les politiques du FNACE en matière d'octroi des subventions

Résultats

Les lignes directrices

- La plupart des demandeurs ne savaient pas trop sur quoi portaient les lignes directrices du FNACE, mais ils croyaient en général que le Fonds était intéressé à financer des projets communautaires réalisés dans au moins deux pays d'Amérique du Nord;

- les demandeurs ont formulé des suggestions quant aux priorités actuelles et futures du Fonds en matière de financement de projets; parmi ces suggestions, on retrouve des projets ayant trait à l'éducation et à la promotion et à la défense des droits, à la santé publique, aux sols, à l'eau et à l'air;
- plusieurs demandeurs ont déclaré que les lignes directrices du Fonds relatives à la collaboration multinationale les a incités à s'associer à des organisations d'un autre pays d'Amérique du Nord avant de présenter une demande de subvention.

Les politiques

- à l'exception de deux organisations, toutes celles qui ont reçu du financement ont trouvé que les exigences relatives à la présentation des rapports étaient raisonnables; elles ont de plus déclaré que le personnel du FNACE était disposé à renégocier l'échéancier visant le dépôt des rapports afin de les faire coïncider avec les rapports requis par d'autres bailleurs de fonds (ceux qui étaient d'avis que les exigences étaient trop lourdes auraient plutôt aimé communiquer leurs données verbalement, pour avoir plus d'interaction avec le personnel du Fonds, et soumettre au plus deux rapports par écrit);
- plusieurs demandeurs à qui le Fonds a octroyé des subventions ont fait remarquer que le fait que le FNACE conserve une partie de l'argent jusqu'à l'achèvement du projet a constitué une incitation à finir à temps; cependant, le représentant d'une association mexicaine a dit qu'il aimerait mieux recevoir l'argent pour acheter des fournitures dès le début car la dévaluation du peso provoquait une hausse des prix et il lui était difficile d'acheter toutes les fournitures comme prévu;
- les demandeurs ont félicité le personnel du Fonds d'avoir fait preuve de souplesse en ce qui concerne le statut d'organisme à but non lucratif et d'avoir permis à des organisations de servir d'intermédiaire pour d'autres associations qui ne possédaient pas de numéro de charité; cette souplesse est décisive lorsqu'on oeuvre avec des petites associations actives sur le plan local;
- plusieurs organisations ayant reçu du financement n'étaient pas au courant de la politique du Fonds en matière de renouvellement de subventions à des organismes qui avaient déjà reçu des sommes; des associations mexicaines, en particulier, encouragent le FNACE à examiner la possibilité de renouveler les subventions afin d'appuyer des projet à long terme;
- la plupart des répondants ont souligné que les ressources du FNACE devraient être considérablement augmentées pour que son action puisse avoir une incidence réelle en Amérique du Nord;
- plusieurs demandeurs ont invité le Fonds à promouvoir le réseautage entre ceux qui recevaient des subventions pour qu'ils puissent partager les stratégies et la technologie actuellement utilisées en Amérique du Nord (cela pourrait se faire notamment par le truchement d'Internet).

Effet multiplicateur

- ceux qui ont reçu des subventions n'ont pas tous eu le même succès dans l'obtention de sommes complémentaires, les dons en nature étant généralement le type de subventions complémentaires qu'ils parviennent à obtenir;
- les représentants d'une organisation ont dit être un peu gênés d'accepter de l'argent du FNACE étant donné qu'ils s'étaient opposés à l'ALÉNA, mais ils n'ont pas manqué d'ajouter que les gens étaient aujourd'hui plus à l'aise avec le Fonds car la CCE avait publié des rapports constructifs qui remettent le statu quo en question;
- plusieurs demandeurs ont indiqué que l'octroi des subventions à l'échelle continentale n'est pas un concept bien compris ou très répandu chez d'autres bailleurs de fonds; ils recommandent

donc que le Fonds et la CCE mènent une intense campagne de sensibilisation auprès des autres bailleurs de fonds pour les inciter à donner des sommes complémentaires aux organisations qui travaillent sur les priorités du FNACE et de la CCE; plusieurs répondants ont souligné que le Fonds occupait un créneau très particulier en matière de financement de projets.

Les évaluations et les indicateurs de réussite

- une demandeur a proposé que le Fonds demande aux organisations qui ont reçu des subventions de s'évaluer mutuellement;
- les indicateurs de réussite avancés par les répondants comprenaient la multiplication d'initiatives de coopération en Amérique du Nord, la prévention de conflits nationaux et, pour plusieurs groupes mexicains, l'augmentation de la capacité des ONG au niveau communautaire.

Recommandations

- les répondants invitent le FNACE à créer des réseaux plus serrés avec d'autres bailleurs de fonds pour favoriser un meilleur financement des projets communautaires en Amérique du Nord et pour recueillir des données sur d'autres sources de financement pour les transmettre aux demandeurs de fonds;
- une évaluation d'ensemble du FNACE devrait se pencher sur les moyens de faciliter le réseautage parmi les organismes subventionnés, en tenant compte de l'incidence que cela aurait sur le temps de travail du personnel du Fonds.

Les rapports entre le FNACE et la CCE

Résultats

- la plupart des demandeurs connaissent peu la CCE, ou pas du tout, sauf pour les organisations les plus importantes situées le long des frontières;
- les quelques demandeurs qui connaissent la CCE ne savent pas très bien quel lien elle entretient avec le FNACE.

Recommandations

- une évaluation d'ensemble du FNACE devrait se pencher sur les moyens que la CCE et le Fonds pourraient mettre en oeuvre pour tirer profit de leur potentiel de diffusion et de mobilisation auprès du public.

Méthodologie employée

Les services de SAL Consulting ont été retenus pour aider à réaliser cette évaluation. La firme de consultants devait effectuer une analyse indépendante du FNACE au moyen d'entrevues auprès d'acteurs clé, c'est-à-dire les membres du Comité de sélection, les membres du CCPM, les effectifs de la CCE, le personnel du FNACE et les organisations qui ont présenté des demandes de subvention.

SAL Consulting disposait d'environ cinq semaines pour préparer le questionnaire et faire les entrevues. Durant cette période, les consultants ont interviewé 27 personnes en tout, dont 6 membres du Comité de sélection, 3 membres du CCPM, 2 fonctionnaires de la CCE, 15 représentants d'organisations ayant fait une demande de subvention et une personne du Fonds.

Au cours des entrevues, l'équipe d'enquêteurs a recueilli des points de vue sur le personnel du Fonds et sur la procédure de demande des propositions, d'examen, de sélection et de refus des projets proposés. L'équipe a posé les questions suivantes:

1. LES ASPECTS CI-APRÈS DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION FONCTIONNENT-ILS BIEN ?
 - RAPIDITÉ DU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION;
 - CARACTÈRE JUDICIEUX DU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION;
 - INTERACTION ENTRE LE PERSONNEL DU FONDS ET LE COMITÉ DE SÉLECTION;
 - INTERACTION ENTRE LE PERSONNEL DU FONDS ET LES DEMANDEURS DE SUBVENTION.
2. LE FNACE EST-IL SUFFISAMMENT DOTÉ EN PERSONNEL ? LE PERSONNEL EST-IL COMPÉTENT ? QUELS SONT LES FORCES ET LES FAIBLESSES DU PERSONNEL ?
3. DE QUI LE FNACE RELÈVE-T-IL ? Y A-T-IL UNE STRUCTURE DE PRISE DE DÉCISION QUI SOIT CLAIRE ET OFFICIELLE ? SI LA RÉPONSE EST OUI, FONCTIONNE-T-ELLE BIEN ? SI LA RÉPONSE EST NÉGATIVE, CELA CAUSE-T-IL DES PROBLÈMES D'ORDRE OPÉRATIONNEL ?
4. QUEL LIEN Y A-T-IL ENTRE LE FNACE ET LE CCPM ET D'AUTRES PROGRAMMES ET RESSOURCES DE LA CCE ? CE LIEN EST-IL APPROPRIÉ ?
5. QUELS INDICATEURS POURRAIT-ON UTILISER POUR MESURER L'INCIDENCE DES ORGANISATIONS SUBVENTIONNÉES PAR LE FONDS, QUE CE SOIT À TITRE INDIVIDUEL OU COLLECTIF ?
6. QUELS ONT ÉTÉ LES SUBVENTIONS LES PLUS EFFICACES OCTROYÉES PAR LE FNACE ET POURQUOI SONT-ELLES EFFICACES ? QUELLES PRIORITÉS DU FONDS N'ONT PAS ÉTÉ RESPECTÉES DANS L'OCTROI DE SUBVENTIONS ?
7. LE RÉSEAUTAGE AVEC D'AUTRES BAILLEURS DE FONDS ET DES ONG A-T-IL EU UN EFFET BÉNÉFIQUE SUR LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE PROPOSITIONS ET/OU D'EXAMEN DES PROPOSITIONS ?

Pour trouver une réponse à ces questions, SAL Consulting a interviewé le personnel du FNACE, des effectifs de la CCE, des membres du Comité de sélection et des membres du CCPM. Voici les enjeux dont il a été question pendant les entrevues :

- Aux membres du Comité de sélection et au personnel du FNACE : Êtes-vous satisfait(e) de la procédure d'évaluation en deux étapes (proposition préliminaires et proposition détaillée) ? Comment pourrait-on l'améliorer ?
 - recevez-vous assez d'information/trop d'information ?
 - l'information vous est-elle présentée en temps utile ?
 - vos observations sont-elles prises en compte ?
 - le débat sur les propositions a-t-il un caractère réfléchi ?
 - comment réglez-vous les désaccords ?

- la composition des membres du Comité de sélection est-elle appropriée ? Dans la négative, quels changements faudrait-il y apporter ?
- Aux demandeurs de subventions et à ceux qui se sont vus octroyer des fonds : Quelle évaluation faites-vous de la procédure de demande des propositions et d'examen des projets ?
 - comment avez-vous entendu parler de la demande de propositions préliminaires du Fonds ?
 - avez-vous eu assez de temps pour préparer une proposition préliminaire et/ou une proposition ?
 - les lignes directrices et la procédure de dépôt des demandes vous ont-elles paru claires ?
 - lorsque vous aviez des questions à poser, vous sentiez-vous à l'aise de vous mettre en rapport avec le personnel du Fonds ? Le personnel était-il facile à joindre et disponible ? Avez-vous pris contact avec des membres du Comité consultatif du FNACE ?
 - à votre avis, votre proposition a-t-elle été étudiée en toute équité ?
 - si votre proposition a été refusée, vous a-t-on donnée des motifs clairs du refus ?
 - avez-vous exprimé votre mécontentement au personnel du Fonds du fait que votre proposition a été refusée ? Comment le personnel du Fonds a-t-il répondu à cela ? Présenteriez-vous une nouvelle demande de subvention ?
 - si le Fonds vous a octroyé une subvention, pensez-vous que la procédure d'élaboration des rapports est lourde ? Avez-vous pu obtenir des fonds complémentaires grâce à l'effet multiplicateur ?
 - connaissez-vous les indicateurs de réussite employés par le FNACE ? Quels indicateurs de réussite employez-vous ?
 - que savez-vous de la CCE ?
- Au personnel du Fonds, aux effectifs de la CCE, aux membres du Comité de sélection et aux membres du CCPM : Les ressources en personnel sont-elles suffisantes au FNACE (quelles sont les forces, les faiblesses) ?
 - est-il facile d'entrer en contact avec le personnel ? Le personnel est-il disponible ?
 - les employés sont-ils sensibles à vos demandes et préoccupations ?
 - saisissent-ils bien les enjeux ?
 - offrent-ils de bonnes informations en temps utile ?
- Au personnel du Fonds, aux effectifs de la CCE, aux membres du Comité de sélection et aux membres du CCPM : De qui relève le FNACE ?
 - du Comité de sélection du FNACE, du CCPM, de la CCE, une combinaison de ces organes/ autre réponse;
 - les personnes intéressées saisissent-elles bien la chaîne de responsabilité ?
- Au personnel du Fonds, aux effectifs de la CCE, aux membres du Comité de sélection et aux membres du CCPM : Quels liens le FNACE a-t-il avec d'autres programmes de la CCE ? Ces liens sont-ils appropriés ?

- le Fonds tire-t-il efficacement parti des ressources du personnel et des programmes de la CCE et des membres du CCPM (dans l'affirmative, de quels programmes et services) ?
- les liens existant entre le Fonds et la CCE et/ou le CCPM sont-ils trop étroits et trop envahissants, au point de peser sur la procédure d'examen et de sélection des propositions ?
- Au personnel du Fonds, aux effectifs de la CCE, et aux membres du Comité de sélection : Parmi les projets financés par le FNACE, lesquels ont eu le plus grand impact ?
 - de quels projets aimez-vous le plus parler à d'autres personnes ?
 - en quoi ces projets sont-ils si remarquables ? Quels sont les indicateurs de réussite de ces projets ?
 - pour quelles priorités de financement recevez-vous les meilleures propositions ?
 - pour quelles priorités de financement recevez-vous peu de propositions, ou des propositions médiocres ?
 - pensez-vous que le Fonds devrait préciser davantage l'orientation du financement qu'il offre ? Si c'est le cas, comment ?
 - pensez-vous que chacun des pays de la région a été bien servi par les subventions octroyées par le Fonds ? Est-ce que l'Amérique du Nord a été bien servie par ces subventions ?
- Au personnel du Fonds, aux effectifs de la CCE, aux membres du Comité de sélection et aux membres du CCPM : Quels sont les indicateurs de réussite du FNACE ?
 - dans le cas de sa procédure de demande de propositions et d'examen des projets;
 - du point de vue des associations à qui des subventions ont été octroyées;
 - quels indicateurs de réussite d'autres organisations ont-elles utilisés ?
- Au personnel du Fonds, aux effectifs de la CCE et aux membres du Comité de sélection : Le réseautage avec d'autres bailleurs de fonds, ONG ou organismes gouvernementaux a-t-il été bénéfique pour la procédure de demande et/ou d'examen des propositions ?
 - en quoi le réseautage a-t-il été bénéfique ? Faudrait-il chercher à créer d'autres réseaux ?
 - en quoi le réseautage a-t-il eu un effet défavorable ?

Conclusion

La présente évaluation provisoire a mis en relief d'intéressantes et utiles constatations sur le fonctionnement du FNACE et sur son personnel. Pour commencer, l'enquête démontre que la CCE a pourvu le FNACE d'effectifs qui ont d'excellentes compétences en matière d'octroi de subventions et de grandes habilités en communications interpersonnelles. Il faudrait toutefois veiller à ne pas surcharger les employés de tâches supplémentaires qui pourraient compromettre la qualité de leur travail. Les personnes nommées par les ministres au Comité de sélection du Fonds forment une bonne équipe de travail et leurs connaissances générales dans le domaine de l'environnement leur permettent de prendre des décisions judicieuses.

L'enquête démontre aussi que la plupart des personnes ayant déposé une demande de subvention au FNACE sont d'avis que la procédure est appropriée et que les propositions font l'objet d'un examen équitable. Les membres du Comité de sélection aimeraient cependant examiner plus

attentivement la procédure d'octroi de fonds d'urgence. Presque tous les répondants étaient d'avis que les lignes directrices du Fonds, dans leur version actuelle, sont valables et qu'il ne faut pas y apporter de changements (ou sinon des modifications mineures).

Une autre importante conclusion qui ressort de l'enquête a trait à l'opinion très répandue que le FNACE est en train de rallier l'intérêt du public autour d'enjeux fondamentaux pour la mission de la CCE. Les répondants encouragent donc la CCE et le Fonds à agir de concert pour tirer pleinement parti de la capacité de mobilisation et de diffusion du FNACE. En dernière instance, cela aurait pour effet de renforcer les efforts déployés de part et d'autre.

Enfin, l'évaluation soulève un certain nombre de question qui devraient être examinées minutieusement. À cette fin, nous recommandons que les intéressés créent une procédure formelle d'évaluation globale.